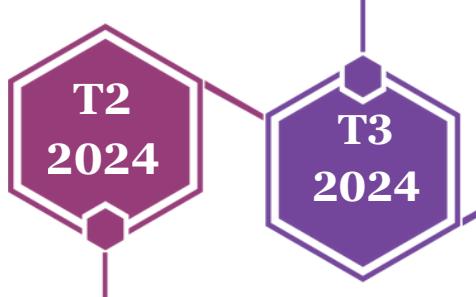



CALENDRIER PROJET DEPUIS LA GAZETTE N°1

Avis défavorable de l'aviation militaire, sauf pour E01 sous conditions de hauteur



Finalisation du dossier de demande d'autorisation environnementale
Dépôt du Dossier d'Autorisation Environnementale pour le projet des Terres de la Madeleine avec 4 éoliennes V110 en 140 m bout de pales

Lancement des reprises et mises à jour des volets écologique, acoustique et paysager de l'étude d'impacts



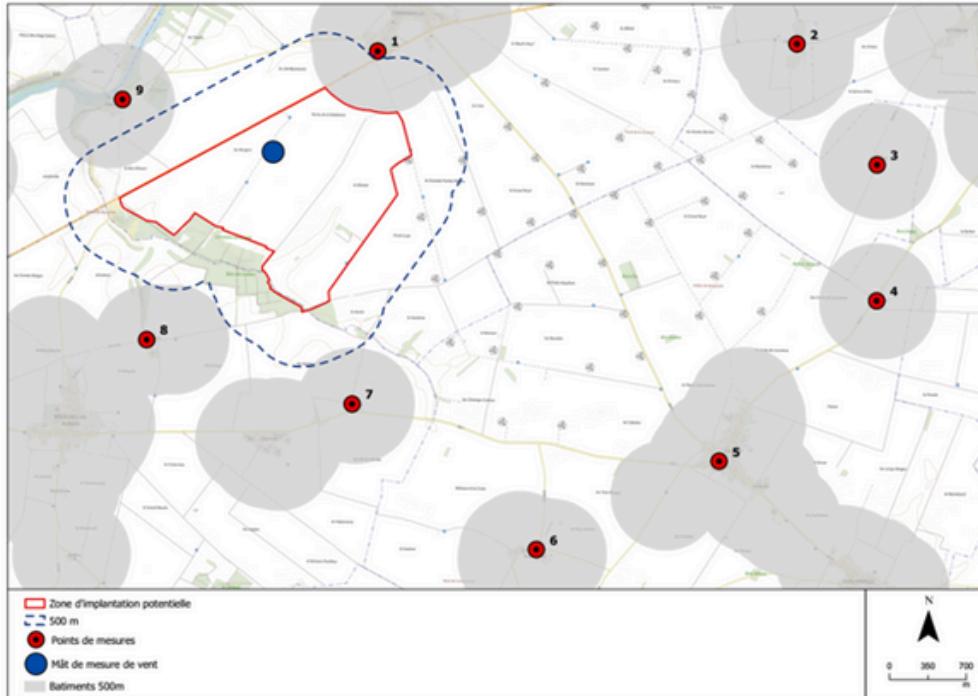
Modification du projet initial → 2 éoliennes V110 en 136 m bout de pales



Finalisation du dossier de demande d'autorisation environnementale + dépôt envisagé au T4 2025



Finalisation du dossier de demande d'autorisation environnementale + dépôt envisagé au T4 2025


L'ÉTUDE ACOUSTIQUE


Afin de caractériser l'ambiance sonore au droit des habitations riveraines du projet de manière précise, une campagne de mesures acoustiques à été réalisée sur une période de 29 jours du 1er au 30 mars 2022.

Pas de risque de dépassements des seuils réglementaires en période de jour mais risques en période de nuit pour des vents de secteurs sud-ouest et nord-est.

→ Mise en place d'un plan de bridage des éoliennes pour assurer le respect des seuils réglementaires

Chers habitants,

Comme vous l'avez lu dans notre première gazette des Terres de la Madeleine distribuée en Avril 2024, le conseil municipal de Cormainville a donné son accord pour l'étude d'une extension d'un projet éolien sur sa commune.

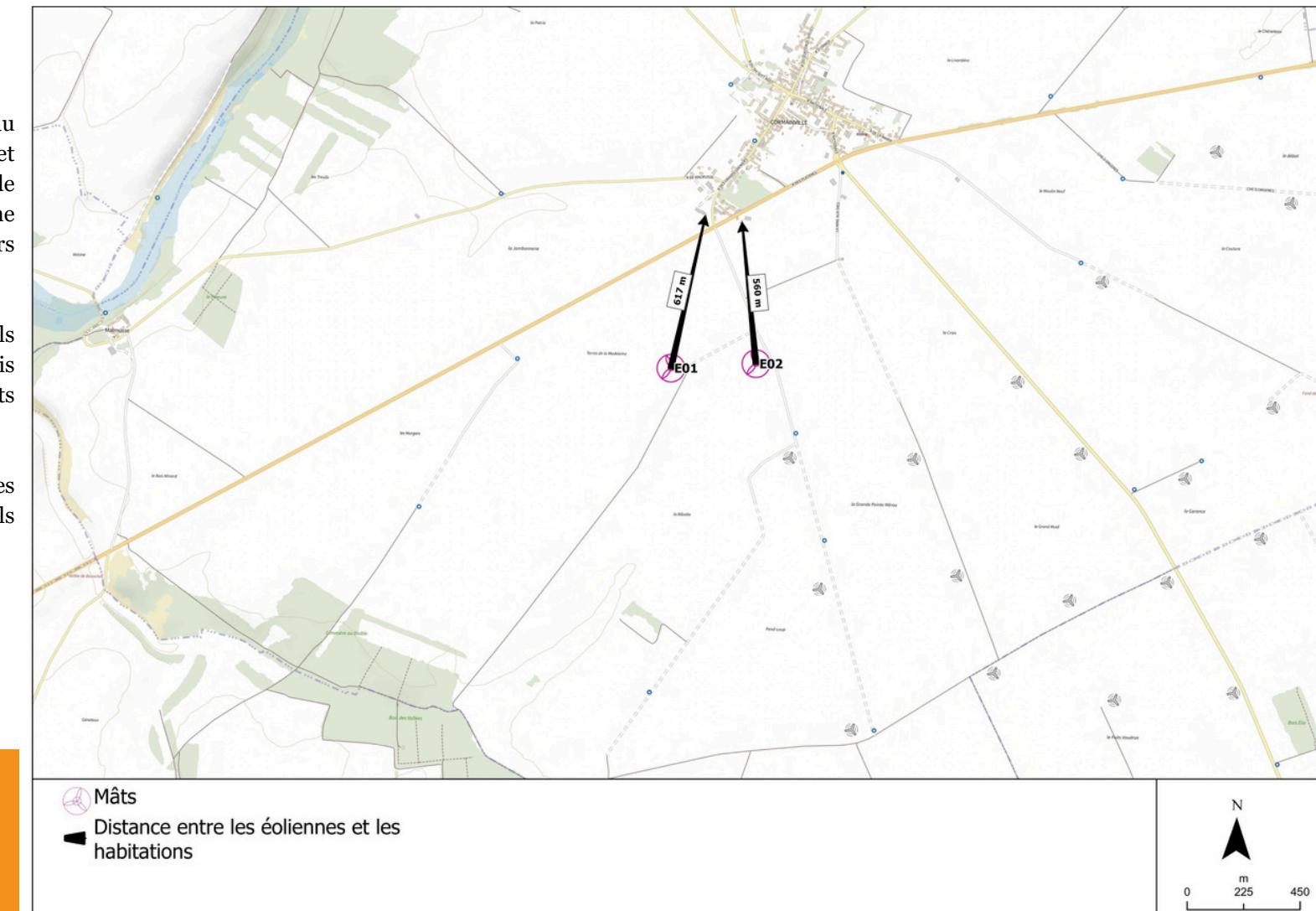
Le 1er projet présenté consistait à planter 4 éoliennes sur cette zone mais nous avons reçu un avis défavorable de l'armée. C'est pourquoi nous avons choisi de modifier le projet initial de 4 éoliennes en ajoutant 2 éoliennes au parc existant.

Nous vous rappelons l'adresse du site internet dédié au projet :

www.terres-de-la-madeleine.fr



- 2 éoliennes de 2.2MW en 136 m bout de pales
- Environ 3500 tonnes de CO2 évitées/an
- Puissance totale du projet : 4.4 MW
- Production énergétique du projet : environ 11000 MWh/an soit environ 2500 foyers alimentés/an chauffage inclus



Stevens Chancelier - Responsable Commercial

Julie Rodriguez - Cheffe de projets ENR

02 52 32 19 20

Energie Eolienne Solidaire

8bis rue Daniel Mayer 37100 TOURS

contact@energies-solidaire.fr - www.energies-solidaire.com



L'ÉTUDE PAYSAGERE

Le Champ éolien des Terres de la Madeleine est un projet d'extension accolé à un parc éolien en fonctionnement comprenant 47 éoliennes, il privilégie la densification plutôt que le mitage éolien.

L'étude d'impact paysagère analyse les impacts du projet : elle révèle des incidences paysagères localisées autour du site d'implantation, au cœur de la plaine de la Beauce ; une offre patrimoniale peu exposée au projet ; des incidences sur les infrastructures routières et les lieux touristiques découlant de la proximité au projet ainsi que des incidences nuancées sur les lieux de vie, au regard du contexte éolien.

Elle s'appuie notamment sur des photomontages, permettant de visualiser le futur projet dans son environnement proche et plus éloigné, et d'analyser ainsi l'impact visuel du projet dans le paysage.



Depuis la RD 357 à l'approche de la vallée de la Conie, à l'ouest du bourg de Cormainville



Depuis la RD 935, rue de l'Étoile à Gaubert, au sud-est du projet

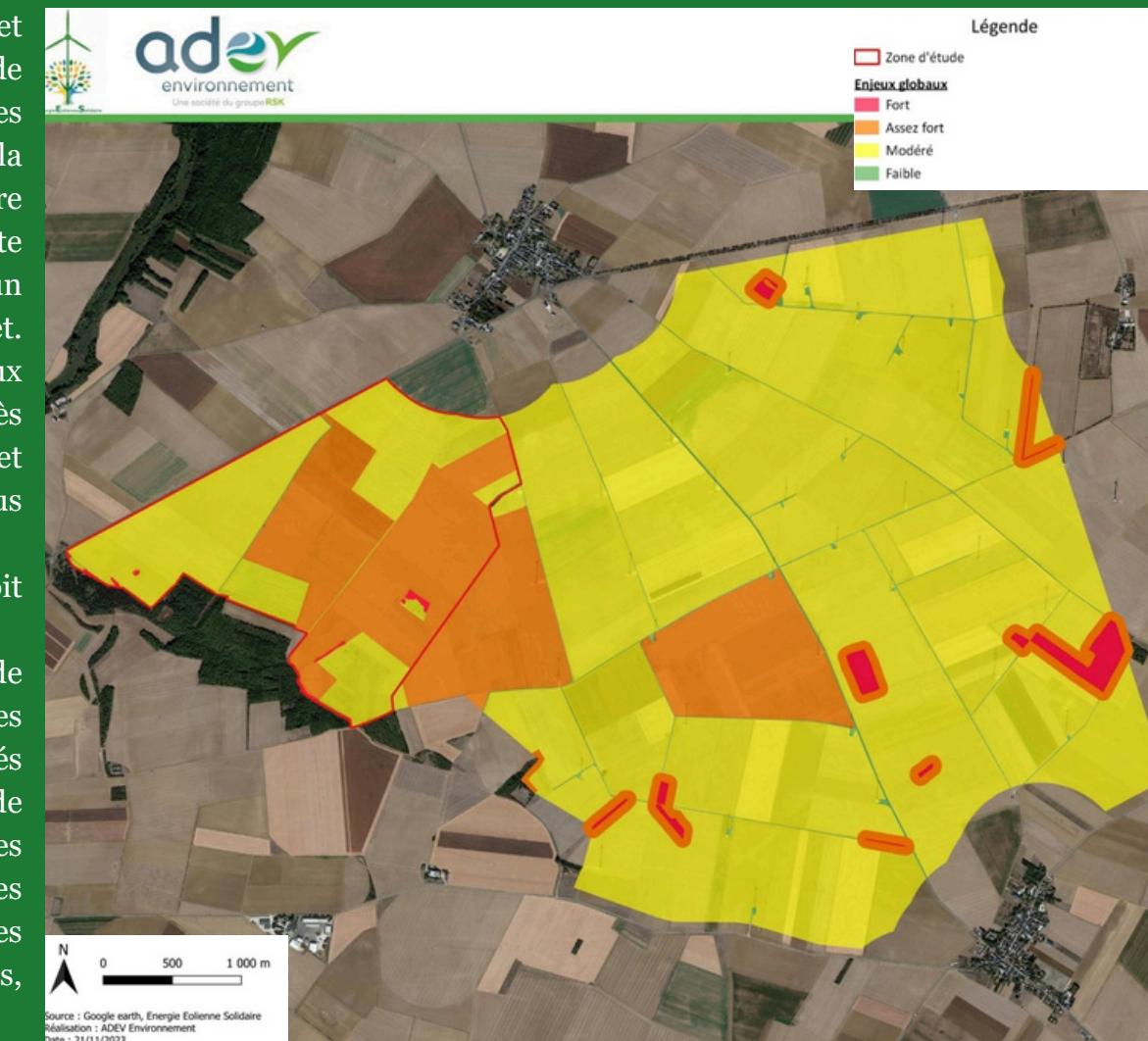


Depuis la RD 27, à l'approche de Chavenay, au sud du projet



L'ÉTUDE ÉCOLOGIQUE

Dans le cadre du volet naturaliste de l'étude d'impact, des inventaires ont permis de recenser la faune et la flore sur l'aire d'étude immédiate autour du projet sur un cycle biologique complet. Les secteurs à enjeux modérés, forts et très forts ont été définis, et les secteurs plus sensibles ont été évités. Bien que le projet soit majoritairement implanté sur une zone de cultures intensives, des enjeux ont été identifiés sur le site du fait de l'importance de certaines espèces patrimoniales et/ou vulnérables (oiseaux, chauves-souris, flore).



Aussi, des mesures d'évitement et de réduction ont été mises en œuvre dès la phase de conception du projet et des suivis seront assurés en phase chantier et en phase exploitation afin de vérifier l'évolution des populations sur le site.

EVITER :

- Absence de destruction de haies ou boisements
- Implantation hors des stations d'espèces protégées

REDUIRE :

- Phasage des travaux hors période sensible pour la faune
- Réduction de la superficie des chemins d'accès créés ou renforcés
- Entretien des abords des éoliennes
- Absence d'éclairage permanent du parc éolien
- Enfouissement des câbles inter-éoliennes
- Plan de régulation des éoliennes pour réduire les risques de mortalité des chauves-souris
- Réduction du risque de destruction d'individu lors de la nidification des Busards par un suivi + protection des nichées dans un rayon de 500 m autour des éoliennes

SUIVRE/ACCOMPAGNER :

- Suivi écologique en phase travaux et en phase exploitation : suivi de mortalité + suivi en altitude + suivi spécifique avifaune
- Suivi spécifique busards